

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le Cinq Juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Florentin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Auriol, Maire.

Présents :

- M. Jean-Luc AURIOL, Maire
- Mme Marion GANDIGLIO
- M. Cédric FANJUL
- Mme Sylvie RODRIGUES
- Mme Christine VAYSSIERE
- M. Jean-Michel VAISSIERES
- M. Thierry MARTIN
- Mme Karine PUJOL
- M. Damien COLOMBIER

Absents excusés :

- M. Thierry CURET, pouvoir à M. Jean-Luc AURIOL
- Mme Isabelle POTOLA, pouvoir à Mme Sylvie RODRIGUES
- Mme Stéphanie ALARY, pouvoir à M. Jean-Michel VAISSIERES
- M. Yvan MARINIER, pouvoir à M. Thierry MARTIN
- Mme Camille ROUX, pouvoir à Mme Marion GANDIGLIO
- M. Christophe BERTI, pouvoir à Mme Karine PUJOL

Secrétaire de séance :

- Mme Sylvie RODRIGUES

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
15	9	6	15

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026, transmis préalablement aux membres du Conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Elections Sénatoriales : Elections délégués titulaires et délégués suppléants
2. Budget communal 2026 : décisions modificatives
3. Syndicat d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois : convention mise à disposition personnel
4. Subventions 2026 aux associations
5. Devis travaux élagage
6. Devis travaux éclairage public
7. Devis travaux voirie
8. Questions diverses.

1-Elections Sénatoriales : Election délégués titulaires et délégués suppléants

Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de FLORENTIN est fixé à :

- 3 délégués
- 3 suppléants

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

M. Jean-Luc Auriol, M. Thierry Curet, Mme Marion Gandiglio

Délégués suppléants :

M. Thierry MARTIN, Mme Karine PUJOL, M. Damien COLOMBIER

le Conseil municipal prend acte de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Il est précisé qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

2. Budget communal 2026 : décisions modificatives

Budget photovoltaïque

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Jean-Michel VAISSIERES, Maire Adjoint en charge des finances. M. VAISSIERES expose qu'il convient d'inscrire les crédits suivants sur le budget photovoltaïque afin d'être en conformité avec la réglementation comptable :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 6156 : Maintenance		1 225,00€
R 747 : quote part Subv invest transfert		1 225,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'inscrire ces écritures au budget photovoltaïque.

Résultat du vote:

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Budget communal :

Mr VAISSIERES expose qu'il convient d'inscrire les crédits suivants sur le budget communal, afin de comptabiliser parfaitement les échéances de prêts :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : entretien bât cnx	- 6000,00€	
D Intérêts emprunts		6 000,00€
D 2135-234 TX Mise en conformité	- 28 000,00€	
D 1641 – capital emprunts		28 000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'inscrire ces écritures au budget communal.

Résultat du vote:

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Budget communal :

Mr VAISSIERES expose qu'il convient d'inscrire les crédits suivants pour équilibrer les dépenses et les recettes au titre des provisions et études :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2131 : construction bât cnx		30 000,00€
R 203/041 : Frais études		10 000,00€
R 238/041 : Avances versées, provisions		20 000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'inscrire ces écritures au budget communal

Résultat du vote:

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Syndicat d'assainissement et d'eau potable du GAILLACOIS : convention de mise à disposition du personnel

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la compétence assainissement a été transféré au Syndicat Mixte d'assainissement et d'eau potable du GAILLACOIS.

Certaines missions (tonte, débroussaillage, dégrillage, nettoyage au jet, mise en eau des bassins, permutation des bassins) sont effectuées par l'Adjoint technique de la commune à la station d'épuration, afin d'assurer son bon fonctionnement.

Il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de cet agent au SMAEPG. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention et demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de donner un avis favorable à cette convention de mise à disposition de l'Adjoint technique auprès du SMAEPG pour l'entretien de la station d'épuration et charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Résultat du vote:

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 1

4. Subventions 2026 aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que diverses associations bénéficient d'une subvention communale. Il précise que le principe de versement n'est pas automatique. Les associations doivent faire une demande chaque année et transmettre leur compte-rendu d'activités et financier.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Marion GANDIGLIO, Conseillère déléguée aux Associations qui expose les nouvelles règles d'attribution des subventions aux associations. Les sommes sont allouées en fonction des budgets des associations pour assurer à minima leur fonctionnement administratif.

Un budget supplémentaire peut être octroyé sur demande pour des événements exceptionnels d'utilité publique ou en lien avec la promotion de la commune. A ce jour, dix associations ont envoyé le bilan et le compte-rendu moral et financier.

Le Conseil Municipal rappelle également que le versement de ces subventions est subordonné par la réception des comptes rendus d'activités, comptes rendus financiers et composition du bureau pour chaque association. En outre, les associations devront faire une demande de subvention chaque année, avant le vote du budget communal.

Le Conseil municipal propose d'attribuer aux associations les montants selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS COMMUNALES A PETIT BUDGET(moins de 5 000 €)

FOOT FLO	150
PATRIMOINE ET PAYSAGES	150
MAM	150
GYM	PAS DE DEMANDE
FLORENTIN'ART	PAS DE DEMANDE
YOGA	PAS DE DEMANDE
ASC IME	PAS DE DEMANDE

ASSOCIATIONS COMMUNALES A BUDGET MOYEN (de 5 000 € à 10 000 €)

APE	300
SOCIETE DECHASSE	300

ASSOCIATIONS COMMUNALES A GROS BUDGET (plus de 10 000 €)

COMITE DES FETES	500
FLORENTIN ATHLE	500
CAFE FLO	PAS DE DEMANDE

ASSOCIATIONS MULTI COMMUNALES

TENNIS CLUB	150
FNACA	150
ADMR	150

TOTAL : 2 500 €

Après délibération, le conseil décide de valider l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 1

5. Devis travaux élagage

M. le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élagage des arbres communaux car les lignes téléphoniques sont prises dans les branches des arbres morts.

Pour cela, M. le Maire présente 3 devis établis par

- Soins des cimes - 31 Carbonne 3 960 €
- L'Ecureuil - 81 Lagrave 3 360 €
- Entreprise Marc ALARY - 81 Florentin: 3 000 €

Après délibération, le Conseil décide de privilégier les entreprises locales et retient l'offre présentée par l'entreprise Marc ALARY pour un montant de 3 000 €.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 1

6. Devis travaux éclairage public

M. le Maire laisse la parole à M. Cédric FANJUL, Maire Adjoint, qui présente le programme de modernisation de l'éclairage public.

Cinquante-neuf points lumineux de première génération doivent être remplacés par des équipements à technologie LED.

Le coût total de l'opération est estimé à 45 094 € HT.

Compte tenu des subventions obtenues, le reste à charge pour la commune s'élève à 21 034,87 € HT.

Les travaux seront réalisés en deux phases :

- Première tranche fin 2026 : secteurs Chemin de l'Espital, Saint-Salvy et centre-bourg (38 points lumineux) ;
- Deuxième tranche début 2027 : secteurs Laudugarié et Peyssou (21 points lumineux).

Cette opération permettra une réduction estimée de la consommation électrique de 76%.

Les cinq candélabres situés sur la place seront remplacés par des modèles conservant l'esthétique actuelle du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le programme de travaux présenté.

Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 1

7. Devis travaux voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs interventions de voirie sont envisagées sur les voies communales.

Dans l'attente de devis complémentaires et de précisions sur la répartition des compétences entre la communauté d'agglomération et la commune, ce point est reporté à une prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte de ce report.

8. Questions diverses

Aménagement du centre-bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la réception des travaux demeure suspendue dans l'attente de la levée des réserves formulées.

Il est également indiqué que le conseil départemental qui a octroyé des subventions n'a jamais reçu de permission de voirie par la maîtrise d'oeuvre et qu'une visite sur site d'un représentant du Conseil départemental est attendue afin de vérifier les conditions de réalisation des travaux subventionnés,

Travaux d'épaveuse

L'intervention d'épaveuse est envisagée pour les mois d'août ou septembre 2026.

Le Conseil municipal étudiera l'opportunité de solliciter de nouveaux devis lors d'une prochaine réunion.

Adhésion à l'association ESPT

Madame Karine PUJOL propose l'adhésion de la commune à l'association « Élu Santé Publique et Territoires » pour une cotisation annuelle de 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette adhésion.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Est-il possible d'avoir une tribune pour l'opposition sur le bulletin municipal ?

M. le Maire n'y voit pas d'inconvénient. Le texte de l'encart devra être envoyé à M. le Maire pour approbation.

Salle Florentine

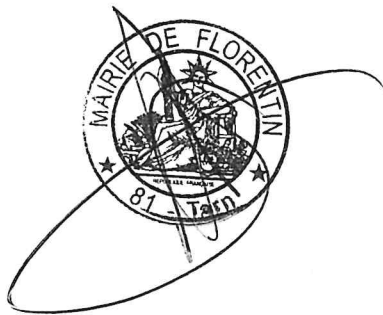
Madame VAYSSIÈRE présente plusieurs devis relatifs au nettoyage de la Salle Florentine. Ce point sera examiné lors d'une prochaine séance.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 29 juin 2026.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
M. Jean-Luc Auriol



La Secrétaire de séance
Mme Sylvie Rodrigues

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Rodrigues', written over a horizontal line.